



Prix Responsabilité Sociale des Entreprises Minières (RSE) 2016 La SEMAFO lauréate. P.4

L'information des campus et des centres de recherche pour le monde,
L'information du monde pour les campus et les centres de recherche



Sciences-Campus Info

Science - Politique - Education - Société - Economie

Quotidien n°89 du lundi 18 juillet 2016 / Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 37 36 39 BURKINA FASO

Quotidien numérique

- Jobs Campus. P.12
- Activités du Gouvernement. P.7

Education

12e Edition de la Journée de l'excellence de la Boucle du Mouhoun

Région de la Boucle du Mouhoun



Photo de famille du Ministre est des lauréats.

Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Monsieur Jean Martin COULIBALY a marqué de sa présence le 15 juillet 2016 la journée de l'excellence de la région, placée sous son parrainage. Il était accompagné du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat. La cérémonie s'est déroulée en la présence des autorités locales coutumières, religieuses et l'ensemble des acteurs de l'éducation.

« Que personne ne nous trompe. L'éducation est une institution irremplaçable dans toutes les sociétés qui aspire au progrès. L'Histoire de l'école est une odyssee fantastique, celle de la conquête du savoir pour le triomphe de l'esprit... » Dixit le Ministre Jean Martin Coulibaly.

Le thème de la présente édition « Pour une citoyenneté responsable, quelle action éducative ? » Est plus qu'interpellateur au vue de l'actualité récente de notre pays, marquée par des événements qui ont mis à mal les valeurs sacrées de notre société. Nous avons tous en mémoire ces actes d'incivisme et d'indiscipline caractérisés par des agressions physiques, verbales et le saccage de biens personnels dans certains établissements de notre pays. Tout en saluant la journée de l'excellence le Ministre à encouragé les élèves les plus méritants à continuer sur cette lancée,

Suite page 2.

ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES

+226 72 08 03 03



Suite page 1.



Le Ministre remettant à un lauréat son prix.



La 12e Edition de la journée de l'excellence a mobilisé du monde.

mais aussi et surtout, de réfléchir aux fondamentaux de la vie en société, de tirer des leçons et prendre des engagements pour un recadrage salutaire des actions à venir.

Cette journée de l'excellence a été l'occasion d'encourager les élèves, enseignants, le meilleur CEG... à travers divers prix. Le sport notamment le football n'a pas été oublié.

Le pourcentage des admis se chiffre à 60,44% dans la région et rendez-vous est pris pour la rentrée académique 2016-2017.

Cette journée de l'excellence a été l'occasion pour le ministre venu les bras chargés de cadeaux pour la Direction Régionale de l'Education Nationale de réaffirmer son engagement et sa détermination à œuvrer pour l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'éducation.

Blaise SAMA pour SCI



14 juillet à en France La fête nationale se termine dans l'horreur à Nice

France



Vue du camion conduit par le terroriste.

La France à nouveau dans l'horreur. Dans la soirée du 14 juillet sur la Promenade des Anglais de Nice, quatre-vingt-quatre (84) personnes sont fauchées par un camion qui a foncé dans la foule sur une distance de 2 km. Des dizaines d'autres sont blessées dont dix-huit (18) en urgence absolue selon les autorités françaises. Le parquet de Paris a ouvert une enquête, qui a été confiée à la section antiterroriste.

Cette attaque est la plus importante commise en Europe depuis les attentats qui ont fait cent trente (130) morts le 13 novembre 2015 à Paris et trente-deux (32) morts le 22 mars 2016 à Bruxelles. Des attentats qui avaient

été revendiqués par l'organisation État islamique.

Des papiers d'identité au nom d'un Franco-Tunisien de 31 ans, résident à Nice, ont été retrouvés à l'intérieur du camion. Après les vérifications, il s'avère qu'il s'agit bien de ceux du conducteur abattu. Selon une source policière, l'homme n'était pas connu des services de renseignement pour radicalisation. Il était en revanche connu de la police pour des faits de droit commun, principalement des violences.

Le porte-parole du ministère de l'Intérieur a affirmé que « des investigations sont menées pour savoir si l'individu

a agi seul ou s'il a bénéficié de complices qui auraient pris la fuite ».

Au cours de son intervention à la télévision, le président de la République a annoncé la prolongation de trois mois de l'état d'urgence, qui devait s'achever le 26 juillet. Il a également annoncé qu'il ferait « appel à la réserve opérationnelle », c'est-à-dire à tous ceux qui à un moment ont été sous les drapeaux ou dans les effectifs de la gendarmerie pour venir soulager les effectifs de policiers et de gendarmes.

Valentin Mano pour SCI

EMPLOI

Trouvez chaque jour vos avis de recrutement nationaux et internationaux sur:

www.jobs-campus.com





Prix Responsabilité Sociale des Entreprises Minières (RSE) 2016

La SEMAFO lauréate

Région du Centre



La Société SEMAFO, lauréate du prix RSE.

La cérémonie officielle de proclamation et de remise des prix RSE aux entreprises lauréates a eu lieu le vendredi 15 juillet 2016 à Ouagadougou. Organisée par le Groupe de plaidoyer « Redevabilité », cette activité s'est déroulée en présence du Ministre des Mines et des carrières Co-parrain de la cérémonie, des représentants des sociétés minières et des organisations de la société civile.

La deuxième édition du prix Responsabilité Sociale des Entreprises a connu la participation de trois sociétés minières à savoir BISSA Gold, Rox Gold Sanu et la SEMAFO. Pour déterminer l'entreprise qui respecte le plus ses engagements c'est un jury composé de spécialistes qui a été mis en place.

Selon Célestine BERE présidente du jury plusieurs critères ont été pris en compte dans l'attribution des prix à savoir le respect des engagements en faveur de l'environnement, des droits humains et le développement locale. Après des travaux qui ont consisté en des visites sur les sites des différentes sociétés minières en com-

pétition c'est la société SEMAFO qui est déclarée lauréate du prix Responsabilité Sociale des Entreprises minières 2016 par le jury.

En plus du prix 2016, des prix spéciaux ont été décernés. Ainsi la société minière Rox Gold Sanu obtient le prix spécial en droit humain pour l'implication des femmes dans leur processus de recrutement. La société BISSA Gold quant à elle s'est contentée d'un prix d'encouragement accompagné de beaucoup de recommandations qui sont entre autre la création des emplois en faveur des femmes, la construction des entreprises avec des matériaux durables et la création d'une relation entre les associations et la mines.

Aux deux autres sociétés, les membres du jury les ont invités à continuer de poser des actes en faveur du développement durable.

Le Ministre des Mines invite les sociétés minières à aller au-delà de la RSE volontaire

Alpha Omar DISSA Ministre des Mines et

des Carrières et Co parrain de la cérémonie, a félicité le Groupe « Redevabilité » pour cette initiative qui consiste à évaluer la meilleure entreprise RSE. Cependant, le ministre estime que les sociétés minières ne doivent pas se limiter aux engagements dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises. A cet effet, Alpha Omar DISSA invite les responsables des sociétés minières à mettre en œuvre un plan de gestion environnemental et social puis un plan d'action clair qui favorise l'employabilité des jeunes. Pour les sociétés en exploration le Ministre propose la formation des jeunes de la localité à hauteur de 30%. En ce qui concerne les sociétés minières en construction et en exploitation elles sont invitées à former et employer cent vingt-cinq (125) jeunes par an en fonction des besoins de la mine. Autre invite du Ministre des Mines et non des moindres est l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre du Plan décennal de Développement Communal.

Le Groupe de plaidoyer « Redevabilité » est un regroupement de plusieurs organisations de la société civile. En initiant le prix RSE ce groupe entend selon Daniel DA HIEN son premier responsable, contribuer au renforcement des pôles de croissance, valoriser et encourager les initiatives des compagnies minières en matière de RSE et encourager l'émulation et l'engagement des sociétés minières à contribuer au développement durable du Burkina Faso.

Tout en félicitant les sociétés minières qui ont participé, Daniel DA HIEN a tenu à rassurer que son groupe a une démarche développementale que citoyenne et c'est au prix de cela que le Burkina Faso sortira de son état actuel. La participation au prix RSE est volontaire dit-il et rendez-vous est pris pour la troisième édition en 2017.

M'pempé Bernard HIEN pour SCI



La DGRE et la DREA du Nord sensibilisent sur la Police de l'Eau à Ouahigouya

Région du Nord



De la gauche vers la droite, Madame Hawa KABORE, Haut-Commissaire du Zondoma, Monsieur Adama Jean Yves BERE, Haut-Commissaire du Passoré et Madame Nadine NARE/OUE-RECE, Directrice de la Réglementation et du Suivi des Organismes de Bassins Transfrontaliers suivant attentivement les échanges au cours de l'atelier du 11 au 12 juillet 2016 à Ouahigouya.

En prélude à la mise en place du Service Police de l'Eau (SPE) dans la région du Nord, la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) du Nord ont animé, les 11 et 12 juillet 2016, un atelier d'information et de sensibilisation sur la police de l'eau au profit des parties prenantes des provinces du Passoré et du Zondoma.

Cet atelier fait suite à deux autres ateliers, du même genre, organisés du 14 au 16 juin dernier au profit des acteurs des provinces du Lorum et du Yatinga. C'est donc une série d'ateliers



Image illustrative.

d'échanges et d'informations autour

de la problématique de la gestion durable des ressources en eau en présence des usagers de l'eau, des services techniques déconcentrés de l'Etat, des autorités administratives, judiciaires, policières, religieuses et coutumières de la région.

Selon l'inventaire national des retenues d'eau réalisé en 2011, la Région du Nord dispose d'un potentiel d'ouvrages de mobilisation d'eau constitué de quatre-vingt-onze (91) barrages, trente-cinq (35) boulis et onze (11) mares. Un potentiel d'ouvrages important mais fortement dégradés en raison de la double pression anthropique et naturelle qui mettent à nu les difficultés de gestion de ces ouvrages au niveau de la région. Ces difficultés de gestion sont entre autres :

- l'installation anarchique des producteurs sur les berges des plans et cours d'eau;
- la pollution due à l'utilisation des fosses fumières et des pesticides non homologués à proximité des ressources en eau ;
- la pollution liée à l'utilisation

des produits chimiques pour le traitement de l'or ;

- l'installation des orpailleurs dans le lit mineur et sur les berges des plans et cours d'eau;
- l'ensablement et ou comblement des plans et cours d'eau;
- les prélèvements d'eau incontrôlés et ou anarchiques ;
- le non-respect des bandes de servitude ;
- la méconnaissance des textes réglementant la gestion de l'eau ;
- la prolifération des plantes envahissantes ;
- le manque ou l'insuffisance de couloirs d'accès du bétail à la ressource en eau, etc.

L'ensemble des facteurs ci-dessus énumérés ont milité en faveur du choix de la Région du Nord pour abriter le troisième Service Police de l'Eau (SPE) au niveau national après les Régions des Hauts-Bassins et du Centre-Nord, respectivement en 2014 et en 2015.

Aux termes des trois (03) ateliers réalisés dans la Région du Nord, ce sont environ cent (100) participants issus de l'ensemble des quatre (04) provinces de la région qui sont outillés sur la notion de la police de l'eau ainsi que les infractions et les sanctions en matière d'eau. Les prochaines étapes du processus d'opérationnalisation de la police de l'eau dans la région prévoient la formation des agents à assermenter, l'acquisition d'équipements et de locaux ainsi que l'assermentation et l'installation des agents. Mais en attendant, chaque participant devra être un relai pour la diffusion effective des informations reçues au cours de ces ateliers.

Suite page 6.

Suite page 5.



Vue partielle des participants restés attentifs tout au long des travaux de la dernière phase de la série d'ateliers d'information et de sensibilisation sur la police de l'eau au Nord.

C'est à ce prix que le maximum de personnes pourra être informé et sensibilisé sur la notion de police de l'eau et sur son processus d'opérationnalisation sur le terrain.

Bon à savoir :

Au sens du Décret N°2008-423/PRES/PM/MAHRH/MEF/MECV/MS/SECU, la police de l'eau est un moyen de coordination des actions entreprises par les services existants chargés des mis-

sions de prévention, de contrôle et de répression, dans la mise en œuvre de la législation en matière de ressources en eau.

A l'instar des autres polices, la Police de l'Eau relève du pouvoir régalién de l'Etat. Elle implique de ce fait, aussi bien les structures centrales que celles déconcentrées.

Un service police de l'eau a pour attributions de :

- assurer le pilotage de la po-

lice de l'eau en veillant à la cohérence des actions et des interventions dans ce domaine ;

- gérer les autorisations et les déclarations ;
- veiller à la participation effective des autres administrations compétentes à la mise en œuvre de la police de l'eau ;
- animer les cadres de concertation en matière de police de l'eau ;
- assurer la coordination avec les agences de l'eau.

Un service police de l'eau est composé des sections suivantes :

- une section administrative et judiciaire qui assure les activités de prévention (patrouille, sensibilisation) et de répression des infractions en matière d'eau, au même titre que les autres administrations compétentes en matière de police de l'eau ;
- une section d'instruction des déclarations et/ou des demandes d'autorisations chargée d'assurer l'instruction des dossiers de déclaration et des demandes d'autorisation et le suivi des récépissés de déclaration et des autorisations données par les autorités administratives compétentes ;
- une section des relations avec les autres structures qui assure la liaison permanente avec les administrations concernées.

Le Chef de Service Police de l'Eau est un agent assermenté du ministère en charge de l'eau. Il relève de l'autorité hiérarchique du directeur régional en charge de l'eau, et est placé sous l'autorité judiciaire du Procureur du Faso territorialement compétent.

S.I.B pour SCI



Vue partielle des participants lors de la première phase de la série d'ateliers d'information et de sensibilisation sur la police de l'eau au Nord.



Activités du gouvernement

Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat Rapport de la 17ème session

Région du Centre



Par Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre.

Les 14 et 15 juillet 2016, s'est tenue dans la salle de Conférence du Complexe du Centre International de Ouaga 2000, à Ouagadougou, la dix-septième session ordinaire de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat (AG/EPE). Cette session a été présidée par Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président par délégation de l'Assemblée Générale des EPE.

Y ont pris part, les membres du Gouvernement, membres statutaires de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat, les représentants des Institutions Nationales et des Directions techniques des Départements ministériels concernés, les Présidents des Conseils d'Administration et les Directeurs Généraux des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) accompagnés chacun du Directeur en charge de l'administration et des finances, du Directeur du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers, du commissaire aux comptes s'il ya lieu, de l'Agent Comptable et de la Personne Responsable des Marchés.

En outre, ont été invités à cette AG/EPE en qualité d'observateurs, une vingtaine d'acteurs de la société civile (ordres professionnels, associations, syndicats,...) en fonction des secteurs d'activités des EPE.

La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée a été marquée par l'allocution de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et la présentation du rapport de synthèse du Secrétariat de l'AG sur la situation d'ensemble des EPE, par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a, au nom de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Président de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat, souhaité aux participants la bienvenue à cette dix-septième session.

Il a rappelé le fonctionnement régulier de ce dispositif de suivi-évaluation des Etablissements publics de l'Etat, chaque session étant un moment privilégié pour faire le diagnostic de leur fonctionnement. La tenue régulière des sessions a permis d'engranger au fil des années, des acquis non négligeables tant du point de vue de l'organisation des Etablissements Publics de l'Etat, que sur le plan de l'amélioration des services publics rendus aux populations. Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a exprimé un sentiment de satisfaction générale quant aux résultats atteints qui sont d'autant plus louables eu égard à la transition politique que nous avons connue suite à la crise socio-politique de 2014 et la tentative de remise en

cause de notre évolution vers un Etat de droit démocratique qui ont eu des répercussions sur l'activité économique. Aussi, a-t-il traduit son entière satisfaction aux EPE et les a exhortés à poursuivre et consolider les actions déjà engagées et orientées vers l'amélioration du bien-être des Burkinabè. Il a également encouragé les organes de gestion et d'orientation à rester constants dans leur dévouement et disponibilité dans le management de leurs établissements.

Cependant, des défis majeurs restent à être relevés car, dix-sept (17) ans après la tenue de la première Assemblée Générale des EPE, même si des motifs réels de satisfactions existent, il n'en demeure pas moins que des efforts doivent être fournis.

En effet, en dépit des progrès accomplis, beaucoup d'attentes restent à combler en termes d'accès et d'amélioration de la qualité des services publics rendus à nos populations. En outre, une meilleure allocation des ressources financières s'impose à nous au regard de l'immensité des besoins.

Dans cette dynamique, l'obligation de rendre compte dans l'utilisation des ressources s'impose comme une nécessité, au regard de la faiblesse des ressources financières de notre pays et des besoins sans cesse croissants de la population, pour atteindre à moindre coût nos objectifs stratégiques économiques, sociaux et environnementaux.

La planification des actions de développement, la rigueur dans la gestion de nos deniers publics et la réédition des comptes doivent demeurer nos principales préoccupations dans l'accomplissement de nos missions.

De ce qui précède, la pertinence du thème retenu pour la présente session à savoir : « La comptabilité des matières dans le contexte du nouveau cadre harmonisé des finances publiques au Burkina Faso » est établie.

Suite page 8.



Activités du gouvernement

Suite page 7.

Ce thème interpelle toutes les parties prenantes sur la connaissance réelle de l'état de notre patrimoine afin d'orienter davantage la prise de décision et de mieux rendre compte. Et c'est cette obligation qui fera que le citoyen aura confiance aux gestionnaires à tous les niveaux de responsabilité.

Il a rajouté que l'objectif recherché est de créer une confiance entre le contribuable et les gestionnaires des biens publics afin d'optimiser la portée de l'action Gouvernementale, qui au demeurant, sera guidée par le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES). Il dira que, pour la mise en œuvre de ce référentiel de développement sur la période 2016-2020, la contribution des Etablissements Publics de l'Etat sera d'une grande importance.

Le Président de l'AG/EPE par délégation a saisi l'occasion pour transmettre aux organes de gestion les félicitations de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso pour les acquis engrangés et les a exhortés à maintenir cette dynamique pour améliorer ces bonnes performances.

Revenant sur les travaux, il a formulé le souhait que les discussions permettent, de trouver des solutions durables aux difficultés que rencontrent les établissements publics afin de définir de nouvelles orientations pour assurer une gestion saine, efficace et efficiente de ces structures. Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a ouvert la dix-septième session de l'AG/EPE tout en assurant qu'une grande attention sera accordée aux résolutions et recommandations qui en sortiront.

Les travaux ont ensuite débuté avec les vérifications du quorum et des documents, suivis de l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

L'ordre du jour adopté a comporté les points suivants :

- 1./ exposé du secrétariat sur la gestion 2015 des EPE ;
- 2./ présentation par le Secrétariat Technique des rapports de gestion des Conseils d'Administration, des rapports d'activités et des états financiers des EPE, suivie de débats et approbation desdits documents;
- 3./ synthèse des rapports d'explication présenté par le Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ), le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales

(FPDCT), l'Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM) et l'Ecole Nationale de Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP).

4./ questions diverses;

5./ communication sur le thème « La comptabilité des matières dans le contexte du nouveau cadre harmonisé des finances publiques au Burkina Faso » ;

6./ examen et l'adoption des projets de résolutions et de recommandations de la 17ème session de l'AG/EPE.

I. / EXPOSE DU SECRETARIAT SUR LA GESTION 2015 DES EPE

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, Président de Comité d'Organisation, a exposé la situation d'ensemble des EPE ayant soumis leur rapport annuel à l'attention de l'AG/EPE.

Il a axé son intervention sur trois (03) points à savoir :

- la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues de la seizième session de l'AG/EPE ;
- l'analyse synthétique de la situation financière des EPE, exercice 2015;
- les insuffisances et difficultés relevées dans le fonctionnement et dans la gestion des EPE.

I-1-De la mise en œuvre des résolutions et de la recommandation de la 16ème session de l'AG/EPE

□ Des résolutions

• la Résolution n°2015-01/AG-EPE du 10 juillet 2015 relative à l'approbation des rapports de gestion des conseils d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014 et donnant quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014, a été mise en application par les soixante-onze (71) EPE ayant présenté leurs rapports de gestion et états financiers ;

• la Résolution n°2015-02/AG-EPE du 10 juillet 2015 prenant acte des rapports d'explication tels que présentés par l'Observatoire National de l'Emploi (ONEF), l'Agence Burkinabè de la Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (AB-NORM), l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) et l'Ecole Nationale des Douanes (END). Tous ces cinq (05) EPE ont produit et transmis leurs états financiers pour

la présente session ;

• Enfin, la mise en œuvre de la Résolution n°2015-03/AG-EPE du 10 juillet 2015 relative à l'apurement de la situation financière se poursuit toujours dans les Etablissements Publics de l'Etat.

□ De la recommandation

La recommandation N°2015-01/AG-EPE du 10 juillet 2015 relative à l'élaboration et à l'adoption d'un plan de communication au sein des EPE.

Sur les 74 EPE concernés, 12 établissements, soit 16,22% ont pu effectivement concevoir et faire adopter un plan de communication par leur Conseil d'administration, 05 disposent de plans de communication mais cesdits plans ont besoin d'être actualisés, 37 EPE, soit 50% ont entrepris des démarches pour la sélection d'un cabinet d'études devant les accompagner dans l'élaboration de leur plan de communication et les 20 autres, soit 27,03%, sont à l'étape de l'élaboration des projets termes de référence (TDR).

Par ailleurs, des recommandations d'ordre spécifique qui avaient été prises à l'attention de certains EPE et ministères sont également en cours de mise en œuvre.

I-2- De l'analyse synthétique de la situation financière des EPE, exercice 2015

L'analyse des états financiers de l'exercice 2015 a révélé:

– un total des recettes (y compris les subventions) pour l'année 2015 s'élevant à 171, 244 milliards de FCFA contre 155,713 milliards de FCFA en 2014. On constate ainsi que par rapport à 2014, les recettes totales de l'année 2015 ont progressé de 10%.

Elles étaient en régression de 9,63% entre 2013 et 2014 ;

– des recettes propres de 32,123 milliards de FCFA, soit 18,76% des recettes totales contre 20,33% en 2015 et 15,03% en 2014 ;

– un total des dépenses budgétaires de l'année 2015 se chiffrant à 137,074 milliards de FCFA contre 115,350 milliards de FCFA en 2014, d'où une progression de 18,83% ;

– des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent, pour l'exercice 2015, à 149,298 milliards de FCFA et qui sont

Suite page 9.



Activités du gouvernement

Suite page 8.



Le vice-président du comité d'organisation de l'Assemblée Générale a fait la présentation par sous-secteur des rapports de gestion des conseils d'administration, des rapports d'activités et des états financiers.

en baisse de 2,06% par rapport à l'année 2014 où elles étaient de 152,507 milliards de FCFA. En 2013, elles étaient de 137,074 milliards de FCFA ;

– l'évolution de la structure des dépenses en 2015 qui met en évidence une baisse des charges de fonctionnement de 2,06% par rapport à 2014 ;

– des dépenses de fonctionnement constituées à 37,20% de charges de personnel contre 35,94% en 2015 et 35,81% en 2014 ;

– une part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement toujours inférieure à 50%, excepté certains secteurs comme la communication et la culture, l'hydraulique, le développement rural et la foresterie et ainsi que la santé ;

– des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 25,96 milliards de FCFA, soit 18,94% du total des dépenses contre 21,96% en 2012 et 24,53% en 2011.

– un taux de couverture des dépenses par les ressources de 125,70% pour l'ensemble des établissements publics contre 130,75% en 2012.

– un taux d'autofinancement global qui a enregistré une baisse, passant de 26,42% en 2012 à 24,45% en 2013 ;

– une situation des dettes faisant ressortir des arriérés de paiement de 34,711 milliards de FCFA, en hausse de 118,74% par rapport à l'exercice 2012 où ils étaient de 15,868 milliards de FCFA. Ce montant était de 13,954 milliards de FCFA en 2011 ;

– un cumul des soldes finaux de trésorerie de l'exercice 2015 (60,125 milliards de FCFA) qui couvre largement le cumul des dettes des EPE (34,711 milliards de

FCFA) avec un taux de couverture Trésorerie/Dettes de 173,22%.

I-3- Des difficultés relevées

Les principales difficultés soulevées par les EPE sont relatives :

– à l'insuffisance et la régulation de la subvention de l'Etat et des ressources financières ;

– aux griefs portés à l'encontre des procédures de passation des marchés publics ;

– à la gestion du personnel ;

– à l'insuffisance des moyens humains et matériels ;

– au manque de formation continue du personnel ;

– à l'insuffisance et à la vétusté des équipements ;

– à la défaillance de certains attributaires des marchés publics.

Pour terminer, le Secrétariat, après avoir félicité les PCA, a invité les EPE à poursuivre leurs efforts en vue de permettre :

– l'application effective du régime financier et de la nomenclature budgétaire, applicables aux EPE ;

– l'application effective des instructions relatives à la nomenclature budgétaire, à la nomenclature des pièces justificatives et au plan comptable des EPE ;

– le renforcement des capacités des acteurs des EPE ;

– l'application effective de la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

– la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 précitée.

II. /. PRESENTATION PAR LE SECRE-

TARIAT TECHNIQUE DES RAPPORTS DE GESTION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DES RAPPORTS D'ACTIVITES ET DES ETATS FINANCIERS DES EPE, SUIVIE DE DEBATS ET APPROBATION DESDITS DOCUMENTS

La présentation a concerné (1) le sous-secteur des Etablissements Publics de Santé hospitaliers, (2) le sous-secteur des Etablissements Publics de Santé non hospitaliers, (3) le sous-secteur des écoles de formation professionnelle, (4) le sous-secteur des ENEP, (5) le sous-secteur de l'hydraulique, du développement rural et de la foresterie, (6) le sous-secteur de la culture et de la communication, (7) le sous-secteur des Fonds d'Etat et (8) le sous-secteur des Fonds Nationaux de Financement.

Par sous-secteur, les présentations ont permis de faire la situation de mise en œuvre des résolutions et de la recommandation de la 16ème session de l'AG-EPE, d'évaluer le niveau des indicateurs de performances au plan financier et non financier, de faire un aperçu sur le fonctionnement des EPE du sous-secteur et des difficultés évoquées.

Il est ressorti concernant lesdites présentations un niveau satisfaisant de mise en œuvre des résolutions et de la recommandation. Des efforts ont été constatés notamment dans la réduction des dettes sociales et fiscales.

En lien avec les masses budgétaires et les principaux indicateurs de performance des sous-secteurs, il ressort globalement une progression comparativement à l'année 2014. Certains EPE ont été félicités au niveau de chaque sous-secteur pour leurs performances enregistrées au niveau des indicateurs financiers et non financiers tandis que d'autres, concernant certains ratios caractéristiques, ont été invités à fournir davantage d'efforts pour se rapprocher des normes.

Les EPE des sous-secteurs ont été, au regard des difficultés et préoccupations soulevées, instruit de :

1- Sous-secteur des Etablissements Publics de Santé non hospitaliers

– **veiller à l'amélioration du taux d'autofinancement et des autres indicateurs de gestion ;**

Suite page 10.



Activités du gouvernement

Suite page 9.

– veiller à l'amélioration de la qualité des soins et services rendus aux patients et à l'assainissement des locaux ;

2- Sous-secteur des Etablissements Publics de Santé non hospitaliers

– Pour l'ensemble des EPE du sous-secteur des EPS non hospitaliers

□ proposer des plans de réduction des charges de personnel;

□ poursuivre les efforts déjà engagés pour l'amélioration du taux d'autofinancement et des autres indicateurs de gestion ;

– pour le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) :

□ prendre les dispositions en vue du déménagement dans le nouveau bâtiment sis à Tengandogo au plus tard le 31 juillet 2016.

– Pour le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) :

□ procéder à des commandes anticipées des réactifs et autres consommables afin d'éviter les ruptures fréquentes ;

□ prendre les dispositions visant à obtenir l'accréditation pour les méthodes d'analyse physico-chimiques et microbiologiques.

3- Sous-secteur des écoles de formation professionnelle

– mettre en place les manuels de procédures ;

– renforcer les capacités du personnel dans la chaîne financière ;

4- Sous-secteur des écoles des ENEP

– mener une réflexion afin de trouver une formule pour l'occupation des logements administratifs au sein des ENEP.

5- Sous-secteur du système universitaire

– commanditer un audit organisationnel, financier, comptable et fonctionnel du CENOU ;

– faire des propositions afin de maîtriser les charges de personnels au sein des universités en lien notamment avec les heures supplémentaires ;

– initier des réflexions avec tous les acteurs en charge de l'enseignement supérieur pour trouver une solution définitive aux retards dans les universités ;

– prendre les dispositions nécessaires pour apurer les dettes sociales et fiscales;

– le CENOU et le FONER ont été invités à mieux s'organiser que de par le passé pour assurer pleinement leur rôle.

6- Sous-secteur de prestation de service

– initier une concertation entre les Ministères en charge des finances et de la Fonction Publique en vue de trancher sur la question de l'âge de départ à la retraite du personnel de l'ANPE;

7- Sous-secteur de l'hydraulique, du dé-

veloppement rural et de la foresterie

□ L'OFINAP

– acquérir un logiciel ;

– respecter le Plan de Passation des Marchés ;

– respecter les procédures budgétaires.

□ BUNASOL

– produire à l'attention du Conseil des Ministres un rapport sur les perspectives d'évolution de la structure;

– respecter les outils de gestion ;

– en relation avec la mise en œuvre des observations des corps de contrôle, communiquer à la tutelle financière les mesures prises pour une meilleure gestion du carburant.

□ AMVS

– produire à l'attention du gouvernement un rapport sur les perspectives de redynamisation de la structure.

8- Sous-secteur de la culture et de la communication

RTB

– faire le point sur la situation des ressources mobilisées pour la construction du nouveau siège.

CENASA

– mettre en place une bonne stratégie afin de mieux mobiliser les ressources tant au niveau national qu'international.

9- Sous-secteur des Fonds Nationaux

– améliorer la qualité des états financiers produits pour la prochaine AG/EPE ;

– prendre les dispositions pour introduire les bonnes pratiques en vue d'une meilleure ;

– recouvrer les sommes indûment perçues.

□ Pour les fonds d'Etat

– néant

□ Pour les fonds nationaux de financement

– élaborer un cadre spécifique d'analyse financière avec des ratios prudentiels ;

– mettre en place un cadre approprié (comptable, informatique, etc.) pour sécuriser les activités de crédits ;

– mener une réflexion sur les possibilités de regroupement pour plus d'efficacité ;

– prendre les dispositions pour un meilleur encadrement des activités ;

– prendre les dispositions pour améliorer le recouvrement des impayés ;

– introduire les bonnes pratiques et améliorer les critères d'éligibilité pour un meilleur accès aux financements.

FBDES

– mener une réflexion en vue de l'évolution de son statut au regard de la spécificité de ses activités (capital risque).

FAARF

– revoir le modèle de financement pour garantir un meilleur accès aux financements.

Tous EPE ont été invités :

□ à la mise en place de la comptabilité des matières ;

□ à la mise en place d'un système efficace de gestion des finances des EPE ;

□ à la mise en place d'un système efficace de passation des marchés publics ;

L'AG a pris acte des insuffisances et recommandations faites par les corps de contrôle et a invité les responsables des EPE à plus de rigueur dans la gestion administrative, financière et comptable de leur établissement et à tirer des enseignements du passage des corps de contrôle pour améliorer leur gestion administrative.

III./ PRESENTATION DES RAPPORTS D'EXPLICATION

L'AG/EPE a pris acte de certains rapports produits, fait des injonctions et donné des avertissements.

□ ONASSIM et ENGSP

L'AG a pris acte des rapports d'explication produits. La non production des états financiers s'explique par la mise en place tardive des organes de gestion et les invite pour la prochaine AG à produire lesdits documents.

□ FONER

L'AG a fait une injonction ferme de mettre en place ses organes de gestion afin d'honorer ses obligations de redevabilité à la prochaine AG/EPE

□ FASI et FAIJ

L'AG a fait une injonction ferme à l'effet de mettre à jour leur comptabilité, à faire prendre les sanctions éventuelles à l'encontre des auteurs des irrégularités constatées et de produire des états en bonne et due forme pour la prochaine AG/EPE.

□ FPDCT

L'AG a donné un avertissement pour ne s'être pas conformé aux obligations de redevabilité. Elle lui a aussi fait une injonction pour la mise en place des organes de gestion et la production des états financiers pour la prochaine AG/EPE.

Recommandations

Recommandations à l'endroit des tutelles

- examiner les différents textes régissant le statut du personnel dans les EPE afin d'assurer leur cohérence d'ensemble et de corriger les insuffisances ;

Suite page 11.



Les Koglwéogo renoncent aux amendes et aux sévices corporels

Région du Centre

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure a rencontré le lundi 11 juillet 2016, des représentants des groupes d'autodéfense communément appelé koglwéogo.

Au cours de cette réunion, les koglwéogo se sont engagés à abandonner les amendes qu'ils prélèvent auprès des présumés voleurs et à travailler désormais en collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Un nouveau décret sur la police de proximité qui va régir les Initiatives Locales de Sécurité (ILS) comme les groupes d'autodéfense est en préparation, a indiqué le Ministre en charge des questions sécuritaires. Simon Compaoré avait à ses côtés le Ministre en charge de la Justice René Bagoro. L'ensemble des 13 gouverneurs de régions étaient également présents à la rencontre.

D'entrée de jeu, le Ministre d'Etat a tenu à lever toute confusion. « Je n'ai jamais dit que les Koglwéogo étaient interdits » a déclaré Simon Compaoré. En effet selon certaines opinions, le Ministre en charge de la sécurité aurait décrété la fin des koglwéogo lors de l'installation du gouverneur de la région de l'Est à Fada. Il n'en est rien précise Simon Compaoré. « Il est plutôt question de les encadrer car



Representants des kogleweogo.

ils sont utiles à leur communauté, la population, à l'Etat s'ils respectent les lois de la République » a-t-il déclaré. A ce propos et en réponse aux doléances exprimées par ces koglwéogo lors d'une précédente rencontre qui a lieu à la mairie de Ouagadougou, le Ministre d'Etat a informé l'assistance qu'un projet de décret est en préparation sur la police de proximité. Ce projet de décret devra tenir compte de certaines questions soulevées par les groupes d'autodéfense comme comment faire face aux dépenses relatives à leurs déplacements. Et le Ministre d'Etat d'estimer que compte tenu des immenses services que les koglwéogo rendent aux citoyens et aux populations, les communes peuvent prendre des initiatives allant dans le sens d'aider à faire face aux charges auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de leur travail. Pour l'instant une cellule existe au MATDSI pour s'occuper des questions de police de proximité.

Autres aspects abordés lors de cette réunion, la question du permis du port d'arme par ces groupes, les amendes qu'ils prélèvent et leur rapport avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Les koglwéogo par la voix de Dassankandé Naaba Sonré (président national des Koglwéogo), ont souhaité l'appui de l'Etat pour disposer des permis de port d'armes. Ils se sont engagés à renoncer aux amendes et aux sévices corporels infligés aux voleurs. Par ailleurs, ils vont désormais travailler avec les FDS.

Pour montrer leur bonne foi, ils vont remettre aux autorités compétentes dans les prochains jours, les armes qu'ils disent avoir saisis des mains des voleurs. Le Ministre d'Etat a saisi l'occasion pour rappeler aux koglwéogo qu'il est interdit de poursuivre des bandits au-delà des frontières du pays, car la question de frontière est très sensible. Il a affirmé avoir tenu à ce que le Ministre en charge de la justice assiste à la réunion pour que tout un chacun sache qu'il aura affaire à la Justice, s'il viole les lois du pays.

La Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du MATDSI.

Suite page 10.

– mener une réflexion avec tous les acteurs sur les problèmes rencontrés en vue de formuler des recommandations au Gouvernement dans un délai de 3 mois ;
– finaliser le régime indemnitaire des EPE.

Recommandations communes à l'ensemble des EPE

– prendre les dispositions nécessaires en vue de maîtriser l'évolution des charges

de personnel ;

– mettre à jour les mandats des membres du Conseil d'Administration ;

– prendre des dispositions pour mieux encadrer la gestion des frais de missions et du carburant ;

– mettre en œuvre les recommandations formulées par les corps de contrôle ;

– mettre en application la comptabilité matières.

IV./ QUESTIONS DIVERSES

Au terme de ses travaux, l'AG/EPE a approuvé les états financiers de 84 EPE, pris acte de 5 rapports d'explication, donné 4 injonctions fermes (FONER, FAIJ, FASI, FPDCT) et un avertissement (FPDCT).

**Fait à Ouagadougou, le 15 juillet 2016
L'Assemblée Générale**



Avis de recrutement

Poste : Conseiller en gestion de l'innovation

Description

Comme conseiller en gestion de l'innovation vous conduira sur la conception et la prestation de premiers processus de gestion de l'innovation de classe au sein des structures de financement et de soutien à la disposition du Fonds d'innovation humanitaire, aider les innovateurs humanitaires à obtenir des résultats tangibles dans la performance humanitaire.

ELRHA, un réseau collaboratif actuellement hébergé par Save the Children UK, est une initiative dédiée à l'amélioration des résultats humanitaires à travers le partenariat, la recherche et l'innovation. Nous travaillons pour réaliser notre mission à travers trois axes de travail:

Activation de partenariat : Nous permettons aux gens de travailler efficacement ensemble sur les programmes de recherche et d'innovation.

Conduire la recherche et l'innovation : Nous investissons dans la recherche de la plus haute qualité et de l'innovation pour relever les défis humanitaires urgents.

Transformer la pratique : Nous nous engageons à partager la recherche et des innovations de qualité au sein de nos communautés d'intervenants pour améliorer les politiques et les pratiques humanitaires.

Fonds pour l'innovation humanitaire de ELRHA (HIF) soutient les organisations et les individus à identifier, soutenir et partager des solutions innovantes et évolutives aux défis de l'aide humanitaire efficace.

Dans ce rôle pivot vos responsabilités seront les suivantes:

Assurer la HIF est en mesure de fournir efficacement soutien à la gestion de l'innovation à un portefeuille diversifié de projets à différents stades de leur développement.

outils et ressources en développement pour soutenir le développement de la pensée de l'innovation et de la capacité dans le secteur humanitaire.

Construire des réseaux larges limites transmembranaires pour relier des idées et des personnes qui ne pourraient pas autrement interagir, de travailler à travers le secteur privé, humanitaire et des communautés universitaires.

Entrée dans le développement stratégique du fonds pour vous assurer qu'il est à la pointe de la pratique de l'innovation dans le système humanitaire.

Travailler dans l'équipe de HIF pour nous assurer que nous capturons avec succès, l'analyse et le partage de l'apprentissage sur les processus d'innovation de nos projets financés.

Vérifiez que le HIF est engagé et le dessin d'apprentissage de la dernière pensée de l'innovation dans d'autres secteurs.

Pour être avec succès, vous devrez:

Une passion pour l'établissement de relations pour conduire le changement.

Une expérience éprouvée dans la conception et la prestation de l'innovation, ce qui porte les idées de la conception à la réalité.

L'expérience et profiter de l'organisation et l'animation d'ateliers afin d'apporter de nouvelles idées à concrétiser.

Excellentes compétences organisationnelles et se sentent confiants atteignant de nouveaux acteurs dans le secteur de l'innovation humanitaire à établir des partenariats et partager la réflexion et l'apprentissage.

En retour, nous offrons un salaire compétitif + pension, le développement de carrière structuré, Voyage et l'opportunité de rejoindre une équipe à la fine pointe de la recherche humanitaire et de l'innovation.

Si vous partagez notre mission, sont passionnés par ce qui arrive et je crois fermement que vous pouvez contribuer alors rejoignez-nous et nous allons vous donner toutes les chances de réussir. Nous avons hâte d'avoir de tes nouvelles.

Pour appliquer s'il vous plaît visitez notre site Web.

Date de clôture: 4 th Août 2016

Ville Londres

Langues parlées

anglais et français

Fonctions Coordination, Gestion de projet

Activités Autre

Localisation(s) géographique(s) Europe , Royaume-Uni

Contrat CDI

Salaire / Indemnité

Circa £ 37,000 par an

Postuler en ligne <https://jobs.savethechildren.org.uk/vacancy/innovation-management-adviser--humanitarian-innovation-fund-2607/2633/description/>

Date de fin de validité 04/08/2016



 **Avis de recrutement**

Poste : UN CONSULTANT

Type d'offre : Emploi

Métier(s): Juridique/Droit, Management, Psychologie, Sciences sociales, Sociologie, Statistiques

Niveau(x): BAC+4, BAC+5, BAC+6

Expérience: 4 ans

Lieu: COTE D'IVOIRE

Date de publication: 13/07/2016

Date limite: 30/07/2016

SOS VILLAGE D'ENFANTS COTE D'IVOIRE

recrute

CONSULTANT CHARGE DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES DROITS DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE

Description du poste

TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES DROITS DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE Intitulé de la mission de consultation : Analyse situationnelle des droits des enfants Type de contrat : Contrat individuel / contrat de cabinet Durée de la mission consultation : 4 semaines Date de fin : 31 Juillet 2016 Type de projet : Protection des Enfants 1.0 Informations de base SOS Villages d'Enfants est une organisation non gouvernementale œuvrant dans la prise en charge des enfants sans soutien parental ou courant le risque de la perdre, implantée en Côte d'Ivoire depuis 1971.

Sa mission est d'assurer une prise en charge de type familial pour les enfants dans le besoin, les aider à construire leur propre avenir et à contribuer au développement de leur communauté. Elle est membre de SOS Villages d'Enfants International qui œuvre actuellement dans 134 pays à travers le monde. En Côte d'Ivoire, SOS Villages d'Enfants met en œuvre diverses interventions de développement de l'enfant et de la jeunesse, mettant l'accent sur la prestation de services directs essentiels ;

sur le renforcement des capacités des enfants, des soignants et des partenaires gouvernementaux et communautaires ; ainsi que sur le plaidoyer dans les domaines de la protection, de la santé et de l'éducation, pour les enfants du groupe cible.

Le 18 octobre 2010, SOS Villages d'Enfants International a adopté à l'unanimité les Lignes directrices de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants comme le cadre essentiel de son travail. SOS Villages d'Enfants s'est donc vouée à mettre en œuvre les lignes directrices de l'ONU dans le cadre de son travail ainsi qu'à plaider pour leur application dans le monde entier. L'organisation estime que les lignes directrices de l'ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants a le potentiel de promouvoir les droits des enfants et d'améliorer la vie de millions d'enfants, de leur famille et de leur communauté à travers le monde. C'est dans ce contexte que SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire a l'intention de réa-

liser une évaluation nationale de la protection des enfants afin d'analyser la situation des droits des enfants.

L'évaluation devrait servir d'étude de base avec des données actuels reflétés par les indicateurs objectivement pour une campagne de plaidoyer que l'organisation compte mener sur le thème de la protection de qualité dans le pays. 2.0 But de l'évaluation L'évaluation de la protection met l'accent sur le profil et le nombre d'enfants de 0 à 18 ans victimes des violations, une vue d'ensemble des violations des droits de l'Enfant, les responsabilités des détenteurs d'obligation.

la variété de mesures visant à prévenir la séparation des familles, les différents modes de vie des enfants sous protection de remplacement et les dispositions administratives qui gèrent ces services. Elle étudiera également le cadre juridique et politique national qui régit la prestation de tous ces services.

3.0 Étendue de l'évaluation SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire fournira un outil d'évaluation qui guidera le consultant au cours de l'exercice. L'outil détaille l'étendue exacte des travaux à entreprendre pour l'évaluation. D'une manière générale, l'étendue des travaux couvre les éléments clés suivants :

- Faire une évaluation des enfants de 0 à moins de 8 ans en situation difficiles en Côte d'Ivoire, particulièrement dans la zone d'Abidjan, Yamoussoukro et Aboisso.
- Faire une évaluation des violations des droits des enfants de 0 à moins de 18 ans dans le domaine de la prise en charge de remplacement, de l'éducation et de la santé.
- Fournir une évaluation du cadre juridique et politique actuel relatif aux systèmes de protection des enfants dans le pays.
- Fournir un diagnostic de la question des droits des enfants dans les zones d'intervention de SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire en particulier et une évaluation des systèmes actuels de protection et de prise en charge des enfants dans le pays de façon général.
- Évaluer si oui ou non les services existants de prévention de la séparation de la famille sont bien conçus et efficaces.
- Fournir une évaluation du système de protection informel existant en Côte d'Ivoire.
- Évaluer si oui ou non l'environnement politique actuel fournit un cadre clair aux prestataires de soins leur permettant de décrire les circonstances et les motifs qui conduisent au placement des enfants en institutions de protection formelles.
- Décrire et évaluer l'éventail des options existantes en matière de protection de l'enfant dans le pays. Fournir une évaluation du cadre politique actuel en termes de soutien offert aux enfants ne bénéficiant plus de protection
- Fournir une évaluation des systèmes nationaux existants de surveillance et de suivi des établissements de protection.
- Cela devrait inclure une évaluation de la capacité nationale

Suite page 14.

Jobs Campus

Suite page 13.

actuelle à fournir des services de protection de remplacement de qualité aux enfants.

- Revoir les systèmes existants de financement des institutions de protection de remplacement dans le pays. Cette révision devrait inclure un examen des tendances de financement des institutions de protection.

- Évaluer le cadre de politique existant en matière de système de prestation de protection et de plaintes bien conçu et efficace dans les différentes formes de protection de l'enfant.

- Formuler des recommandations sur chacune des questions soulevées dans le cadre de chacun des domaines de l'évaluation ci-dessus. Les recommandations devraient porter sur les lacunes du cadre politique et juridique actuel. 4.0 Principales tâches La mission du consultant / cabinet de consultant est de préparer en collaboration avec les collègues de SOS qui interviennent dans les programmes, le rapport sur la condition des enfants comme indiqué ci-dessus. Cette étude doit suivre les étapes suivantes :

- Planifier et concevoir le processus de collecte de données

- Identifier la principale littérature à étudier

- Identifier les principaux intervenants à consulter

- Planifier et concevoir les méthodes de collecte de données à utiliser

- Collecter et recueillir les données et les informations pertinentes.

- Préparer le rapport provisoire de l'évaluation et l'éventuelle documentation associée. Consulter et d'obtenir l'approbation de l'association nationale (AN) conformément aux termes de référence/contrat convenus.

- Tenir le collègue de SOS, agent de liaison, informé des principales étapes et jalons atteints au cours du processus d'évaluation ainsi que de l'élaboration du rapport final Faire une présentation PowerPoint basée sur les conclusions provisoires et sur le rapport à l'intention de l'AN et de ses partenaires lors d'un atelier de validation. 5.0 Principales réalisations attendues Les principales réalisations attendues sont les suivantes :

- Un rapport provisoire comprenant une présentation PowerPoint. Elle sera utilisée pour obtenir des contributions de la part de SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire et de ses partenaires lors d'un atelier de validation à une date qui reste à fixer.

- Un rapport final d'évaluation de 30 à 50 pages. Il doit y avoir 2 copies imprimées en couleur et deux versions électroniques. o (Le projet provisoire ainsi que le rapport final devraient être soumis sous un modèle de rapport d'évaluation standard qui sera fourni au consul-

tant)

- La principale littérature associée utilisée lors de la rédaction et de la finalisation du rapport, qui devra inclure : o Les principales politiques applicables et la documentation juridique sur les systèmes de protection de l'enfant en Côte d'Ivoire et dans la région. o Les principaux rapports d'enquêtes et d'études menées sur les systèmes de protection de l'enfant en Côte d'Ivoire et dans la région.

- Tous les tableaux et graphiques pertinents utilisés lors de l'analyse des données. Ces derniers doivent être préparés et soumis dans un dossier séparé sous forme de versions électroniques. 6.0 Calendrier prévu pour l'exercice d'évaluation L'échéancier prévu pour l'intégralité des travaux s'étale sur un mois commençant le 01.07.16 et s'achevant au plus tard le 31.07.16 Etapes Délai : Activité Personne responsable Etape 1 Désignation du consultant DN Etape 2 Briefing ou atelier de lancement de l'outil d'évaluation de la protection ; y compris l'objectif de l'évaluation DN/Consultant Etape 3 Début de la collecte des données Consultant Etape 4 Présentation du rapport provisoire Consultant Etape 5 Soumission du rapport final Consultant

Profil pour ce poste

Personne physique ou cabinet de consultants en droits de l'enfant doit avoir : Des compétences générales

- Diplôme universitaire (au moins Bac + 5) ou équivalent en sciences sociales ou dans un domaine connexe, des compétences reconnues et de l'expérience dans la réalisation de recherches sur les droits de l'enfant

- Une expérience avérée dans les méthodes de recherche participative

- Une excellente capacité d'analyse, de recherche et de rédaction de rapports

- Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans de protection de l'enfant Des compétences orientées en fonction des besoins

- Une bonne connaissance des lignes directrices relatives à la protection de remplacement et une expérience en matière d'évaluation au sein des centres de protection des enfants vulnérables

- Une bonne compréhension des questions liées au renforcement des systèmes de protection de l'enfant, y compris des systèmes de protection institutionnels

- Une bonne compréhension du travail de développement communautaire et du système de protection sociale du pays

De l'expérience de terrain en termes d'analyse et de connaissances du système de protection externe du pays

- Une expérience avérée dans l'évaluation des risques/performance des institutions

Suite page 16.



Des questions de la recherche

Des questions des Universités

Des questions des Ecoles

Des questions d'Actualité

Des questions d'emplois

Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien

en version numérique à télécharger.

ADRESSES UTILES

Ouagadougou

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47
Hôpital ambulance: 25 30 66 44 /45
ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11
SONABEL: 25 30 61 00
Aéroport: 25 30 65 15
Police secours: 25 30 71 00
Gendarmerie: 25 31 33 40

Bobo-Dioulasso

Pompiers: 18
Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44
ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00 11 11
SONABEL: 20 97 00 60 / 98 22 30
Aéroport: 20 97 00 70
Burkina secours: 20 97 01 43
Police secours: 17
Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33

Sciences-Campus Info

Magazine Scientifique & Universitaire

Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02
Burkina Faso

Tél: + 226 76609721

E-mail: redaction@sc-mail.info

Site web:

www.sciences-campus.info

Publications semestrielles et quotidiennes

Autorisations

n°5509P/2013/ CAO/TGLO/P.F.

n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

Administration

OTC

Fondation Sciences-Campus

Directeur de publication

Siaka GOW

Directrice des rédactions

Eliane Bayala

Equipe de reportage

- Aris KUSIELE Somda

- Bernadette Dembélé

- Valentin Mano

- Rélvendé Hervé Roamba

Correspondants des provinces du Burkina

- Karim Ouattara

- Francois blanc

- Boureima Sogoba

-Augustin Irwaya Ouedraogo

- Tigiane Antoine Ki

- Blaise Sama

- Jean Paul Yekpaye

- Grégoire Zongo

- Mamadou Goh

- Désiré Guigma

- Jérôme Bissyendé

- Yves Sanou

- Frédéric Po0da

- Valentin Ouedraogo

- Blaise Sama

- Diloma Jacques

- Moumouni Guio

- Nicole Ouedraogo

- Amédée Silga

- Karim Koala

- Ouaboué Bakouan

- Albert Tarpaga

- Paul Soma

-Arjouman Saganogo

- Joseph Kaboré

-Valentin Singbéogo

- Issa Sepama

- Hermann Toé

Correspondants pays

Montage

Eliane BAYALA

Oeil du professionnel

Distribution

Téléchargeable sur:

www.sciences-campus.info

Abonnement, insertion, couverture médiatique

+226 76609721

+226 72080505

+22672080303

E-mail: redaction@sc-mail.info

Représentation Bobo Dioulasso

Tél: +226 20954746

+226 72070909



Jobs Campus

Suite page 14.

- Excellent niveau de français (lu, écrit et parlé) et une bonne maîtrise de l'anglais
- Capacité d'analyse, de communication, et de rédaction.

Dossiers de candidature

Un dossier contenant une offre technique et financière adressée au Directeur National qui devra être déposé avant le 30 juillet 2016 à l'adresse suivante: SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire Adresse géographique : Cocody, derrière l'hôtel communal Tel : 22 44 13 84 Fax : 22 44 13 95 Ou par mail Adresse email : dn.sos@sos-ci.org

DOSSIERS DE CANDIDATURE ET PROCEDURE



Avis de recrutement

Poste : ASSISTANTE COMMERCIALE STAGIAIRE

Type d'offre : Stage

Métier(s): Commerce/Ventes, Marketing, Communication

Niveau(x): BT, BAC+2, BAC+3

Expérience:

Lieu: Abidjan

Date de publication: 13/07/2016

Date limite: 31/08/2016

- **ESTIB RECRUTE**

ASSISTANTE COMMERCIALE STAGIAIRE

Description du poste

- Vous souhaitez intégrer une structure dynamique et ambitieuse et contribuer au développement de ses activités et au développement de votre savoir et savoir faire.
- Profil du poste
- Titulaire d'un Bac+2 minimum en Commerce, Marketing et/ou en Communication

Dynamique, motivée, organisée, Vous maîtrisez l'outil informatique (Word, Excel), Vous avez un bon sens de l'écoute et disposez d'excellentes aptitudes oratoires et relationnelles.

- Dossiers de candidature
- Faites nous parvenir votre CV, Attestation d'Admissibilité, lettre de motivation à l'adresse suivante : info.estib@gmail.com



Avis de recrutement

Poste : SUPERVISEUR LOGISTIQUE

Type d'offre : Emploi

Métier(s): Logistique/Transport

Niveau(x): BAC+3, BAC+4, BAC+5

Expérience: 3 ans

Lieu: Abidjan

Date de publication: 13/07/2016

Date limite: 27/07/2016

OIL AND MARINE AGENCIES
RECRUTE

SUPERVISEUR LOGISTIQUE

Description du poste

LA PREPARATION ET LE SUIVI ADMINISTRATIF DES DOSSIERS

- Ouverture des dossiers
- L'établissement des bons de commande (demandes d'achats) pour nos fournisseurs
- Assurer que les dossiers soient bien complets.

- Effectuer des appels téléphoniques à l'endroit des clients ou des fournisseurs

SUPERVISION DES OPERATIONS DE DEDOUANEMENT/LIVRAISONS

- Superviser les activités de transit en collaboration avec le chef déclarant et les coordinateurs logistiques (suivi documentation, choix des prestataires selon le type d'opération, contrôle de la conformité des régimes douaniers,...)
- Monter les dossiers de dédouanements pour les clients
- Faire des cotations à la demande des clients
- Répondre aux demandes dans les délais impartis et s'assurer de la conformité des offres envoyées par chaque coordinateur logistique
- Mettre en place une grille tarifaire en accord avec le Logistics

Manager

- Assurer l'apport d'un service de qualité opérationnel aux clients
- Anticiper sur les problèmes éventuels et rendre compte au Logistics Manager

FACTURATION DES DOSSIERS

- Contrôle des dossiers avant facturation
 - Préparation, émission des factures et transmission aux clients
 - Assurer le contrôle des coûts ainsi que la rentabilité des dossiers
- Profil pour ce poste
- BAC >=4 /5 Diplôme en transport Logistique, Transit ou gestion commerciale et 4 ans d'expérience au moins dans le domaine maritime et la consignation
 - Connaissance des procédures export et import

Suite page 17.



Jobs Campus

Suite page 16.

- Etre bilingue (Anglais/Français) ou savoir s'exprimer en anglais
- Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature contenant CV+lettre de motivation et prétentions salariales sont à déposer à l'adresse suivante: recrutement-RH@oma-ci.com avec en objet :LOG SUPERVISOR au plus tard le 27 Juillet 2016.



Avis de recrutement

Poste : Expert (m / f) pour la gestion financière en Haïti

Description

Welthungerhilfe (www.welthungerhilfe.de) est l' un des grands et respectés des organisations privées dans le domaine de la coopération au développement et l' aide humanitaire en Allemagne. Elle réalise des projets dans 39 pays et des campagnes pour plus juste coopération avec les pays en développement. Si vous êtes prêt à vous consacrer à la réalisation de projets dans des conditions parfois difficiles et faire correspondre les exigences énoncées ci - dessous, nous nous réjouissons de recevoir votre candidature pour le poste de

Expert (m / f) pour la gestion financière
in Port-au-Prince, Haïti

Le poste est à pourvoir dès que possible avec une durée initiale du contrat jusqu'au 31 Décembre 2018. Le lieu de travail est de Port-au-Prince, Haïti.

Objectifs et responsabilités du poste

Comme expert pour la gestion financière dans le bureau de pays, vous êtes responsable de l'ensemble du traitement administratif et financier en Haïti. L'objectif du poste est de fournir un soutien pour les projets de la région en conformité avec le cadre spécifié en ce qui concerne le contenu, les horaires et les finances.

Vos fonctions les plus importantes sont les suivantes:

Établir et maintenir un système de gestion financière dans l'ensemble du programme

Assurer la planification budgétaire saine lorsque les propositions de projets sont en cours d'élaboration

Le suivi et veiller à la bonne planification des ressources financières et autres

Aider le Directeur régional avec l'exercice de ses fonctions de surveillance liées à l'administration du programme

Fournir des conseils et de la formation pour les experts financiers locaux et internationaux et les partenaires du projet en conformité avec la politique de WHH pour ren-

forcer les capacités du personnel national

Suivi et assurer la précision et de susciter l'élaboration de rapports financiers internes et externes, conformément aux lignes directrices appropriées

Assurer la conformité avec le Règlement sur les affectations de répartition (AAR) et du matériel de secours gestion

Vos qualifications seront les suivantes:

Un diplôme universitaire ou polytechnique ou ont suivi une formation commerciale, ainsi que des connaissances supplémentaires de spécialiste, par exemple dans les domaines de la comptabilité et de contrôle

liés au projet d'expérience professionnelle de plusieurs années dans l'administration des projets cofinancés pour (aide) organisations internationales - de préférence dans la région

Coordination et compétences organisationnelles, même sous forte charge de travail

compétences en communication interculturelle

Excellente maîtrise de l'anglais et du français, une bonne maîtrise de l'espagnol

Nous vous offrons la possibilité de travailler dans une équipe extrêmement engagée, et une gamme de fonctions impliquant un haut degré de responsabilité. Naturellement, notre offre comprend également une formation complète.

S'il vous plaît envoyer une lettre de motivation et CV par e-mail, en mentionnant la référence «HTI 12016» par 05 Août 2016 pour Rosemarie Rampp (recruitment.rampp@welthungerhilfe.de).

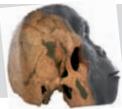
Fonctions Autre

Activités Autre

Localisation(s) géographique(s) Amérique latine, Haïti

Contrat CDD

Date de fin de validité 05/08/2016



ISC-BOBO

Ecole Supérieure des Sciences et Technologies

*Les bacheliers sont informés de l'ouverture des inscriptions en
1^{ère} et 2^{ème} année dans les filières suivantes :*

- 1. Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, option :**
 - Infrastructures Hydrauliques
 - Eau et Assainissement
 - Génie Electrique et Energétique
 - Génie Civil
- 2. Banque et Microfinance, option :**
 - Banque
 - Microfinance
 - Assurance
- 3. Génie Informatique, option :**
 - Système d'Informations et Réseaux
 - Réseaux Informatique et Télécommunication
- 4. Gestion des ONG et des Associations, option :**
 - Gestion et Organisation des Entreprises
 - Gestion des Projets
 - Gestion des ONG
 - Gestion des Associations
- 5. Autres filières disponibles**
 - Marketing
 - Transport logistique
 - Finance-Comptabilité
 - Communication

*Situé au centre de la ville de Bobo, Avenue Guillaume Ouédraogo/Immeuble Sanga Mady 1^{er} et
2^{ème} étage*

01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01

Tél : +226 72 07 09 09 / +226 20 95 47 46 / +226 72 08 03 03 / +226 70 01 05 05 / +226 77 20

00 26 / Email : isc@iscbobo.com / Site WEB : www.iscbobo.com



Annonces



Master 2 « Management de Projets » Master international de l'Université Senghor et de l'Université OUAGA II, Burkina Faso

Le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie et le Président de l'Université OUAGA II informent le public du recrutement du Master 2 « Management de projets » organisé à l'Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II, Campus Senghor du Burkina.

Ce Master 2 vise à former des cadres de haut niveau qui seront aptes à assumer les métiers de gestionnaires de projets, d'experts - conseil dans les organisations nationales ou internationales. Ces gestionnaires seront en mesure de maîtriser les environnements complexes des projets, de travailler en équipe et d'utiliser de manière efficace les différents outils et techniques de conception et gestion de projets pour offrir un produit ou un service de qualité.

Les candidats sont sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante : <http://senghor.refer.org>. Ce dossier comprend : le formulaire de candidature, une lettre de motivation, les photocopies légalisées des diplômes (BAC+ 4 ou équivalent), un CV et le thème indicatif du mémoire.

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de candidature ouverte sur le site de l'université Senghor et déposer une copie physique de leur dossier au secrétariat de l'institut universitaire de formation initiale et continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II.

- **Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2016**
- Début de cours : lundi 11 janvier 2017

Le master est internationalement reconnu. Les cours sont assurés par un corps professoral international et organisés en unités d'enseignement. Le diplôme du Master est délivré par l'Université Senghor et l'Université de Ouaga II.

Coût de la formation : 1.700.000 F CFA

Modalité : le paiement peut s'effectuer en trois versements aux dates limites suivantes :

Date limite de paiement (1 ère tranche : 700 000 FCFA) : 30 octobre 2016
Date limite de paiement (2 ème : 500 000 F CFA) : 15 décembre 2016
Date limite de paiement (3 ème : 500 000 F CFA) : 15 février 2017

Les étudiants admis doivent également s'acquitter des frais d'inscription réglementaires à l'Université Ouaga II, soit : 50 000 F CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 FCFA pour les autres nationalités, le 30 octobre 2016 au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

UNIVERSITE OUAGA II

Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC)
Secrétariat : (00226) 50 36 99 60
Renseignement : univ_ouaga2@yahoo.fr
Coordonnateur : sbayala@univ-ouaga2.bf
Coordonnateur adjoint : itall@univ-ouaga2.bf

UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE

Direction de la Décentralisation, des campus Senghor et des Partenariats
M. Jean-Dominique Assié
Tél. ++203 48 54 530
Courriel: jean-dominique.assie@usenghor-francophonie.org

Rectorat:

Mme Jeanne Azer Bestravos : Tél. ++ 203 48 43 504
Mme Iman Fawzi: Tél. ++ 203 48 33 374
/ Fax: ++203 48 43 479
Courriel : info@usenghor-francophonie.org



Master 2 « Santé internationale » Master international de l'Université Senghor en partenariat avec l'Université Ouaga II, Burkina Faso

Le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie et le Président de l'université de

Ouaga II, informent le public du recrutement du Master 2 «Santé internationale » organisé à l'Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II, Campus Senghor du Burkina.

Le master 2 vise à former et à renforcer les capacités des professionnels de santé à lutter contre les grands problèmes de santé en Afrique et dans les pays à faibles et moyens revenus.

De plus, ils seront à même de comprendre l'importance de la pluridisciplinarité dans les projets de santé internationale et de connaître les grandes maladies épidémiques, l'importance des maladies non transmissibles, et de proposer et mettre en place des plans au niveau national et international pour y faire face.

Les candidats sont sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante : <http://senghor.refer.org>. Ce dossier comprend : le formulaire de candidature, une lettre de motivation, les photocopies légalisées des diplômes (BAC+ 4 ou équivalent), un CV et le thème indicatif du mémoire.

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de candidature ouverte sur le site de l'université Senghor et déposer une copie physique de leur dossier au secrétariat de l'institut universitaire de formation initiale et continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II.

- **Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2016**
- Début de cours : lundi 11 janvier 2017

Le master est internationalement reconnu. Les cours sont assurés par un corps professoral international et organisés en unités d'enseignement. Le diplôme du Master est délivré par l'Université Senghor et l'Université de Ouaga II.

Coût de la formation : 1.700.000 F CFA

Modalité : le paiement peut s'effectuer en trois versements aux dates limites suivantes :

Date limite de paiement (1 ère tranche : 700 000 FCFA) : 30 octobre 2016
Date limite de paiement (2 ème : 500 000 F CFA) : 15 décembre 2016
Date limite de paiement (3 ème : 500 000 F CFA) : 15 février 2017

Les étudiants admis doivent également s'acquitter des frais d'inscription réglementaires à l'Université Ouaga II, soit : 50 000 F CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 FCFA pour les autres nationalités, le 30 octobre 2016 au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

UNIVERSITE OUAGA II

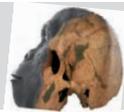
Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC)
Secrétariat : (00226) 50 36 99 60
Renseignement : univ_ouaga2@yahoo.fr
Coordonnateur : sbayala@univ-ouaga2.bf
Coordonnateur adjoint : itall@univ-ouaga2.bf

UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE

Direction de la Décentralisation, des campus Senghor et des Partenariats
M. Jean-Dominique Assié
Tél. ++203 48 54 530
Courriel: jean-dominique.assie@usenghor-francophonie.org

Rectorat:

Mme Jeanne Azer Bestravos : Tél. ++ 203 48 43 504
Mme Iman Fawzi: Tél. ++ 203 48 33 374
/ Fax: ++203 48 43 479
Courriel : info@usenghor-francophonie.org



Annonces



Master 2 «Gestion de l'environnement » Master international de l'Université Senghor et de l'Université OUAGA II, Burkina Faso

Le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie et le Président de l'Université OUAGA II informent le public du recrutement du Master 2 « Gestion de l'environnement » organisé à l'Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II, Campus Senghor du Burkina.

Ce Master 2 vise à former des cadres de haut niveau, compétents et aptes à gérer efficacement les problèmes environnementaux actuels de l'Afrique.

Les candidats sont sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante : <http://senghor.refer.org>. Ce dossier comprend : le formulaire de candidature, une lettre de motivation, les photocopies légalisées des diplômes (BAC+ 4 ou équivalent), un CV et le thème indicatif du mémoire.

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de candidature ouverte sur le site de l'université Senghor et déposer une copie physique de leur dossier au secrétariat de l'institut universitaire de formation initiale et continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II.

· **Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2016**

· Début de cours : lundi 11 janvier 2017

Le master est internationalement reconnu. Les cours sont assurés par un corps professoral international et organisés en unités d'enseignement. Le diplôme du Master est délivré par l'Université Senghor et l'Université de Ouaga II.

Coût de la formation : 1.700.000 F CFA

Modalité : le paiement peut s'effectuer en trois versements aux dates limites suivantes :

Date limite de paiement (1 ère tranche : 700 000 FCFA) : 30 octobre 2016

Date limite de paiement (2 ème : 500 000 F CFA) : 15 décembre 2016

Date limite de paiement (3 ème : 500 000 F CFA) : 15 février 2017

Les étudiants admis doivent également s'acquitter des frais d'inscription réglementaires à l'Université Ouaga II, soit : 50 000 F CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 FCFA pour les autres nationalités, le 30 octobre 2016 au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

UNIVERSITE OUAGA II

Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC)

Secrétariat : (00226) 50 36 99 60

Renseignement : univ_ouaga2@yahoo.fr

Coordonnateur : sbayala@univ-ouaga2.bf

Coordonnateur adjoint : ital1@univ-ouaga2.bf

UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE

Direction de la Décentralisation, des campus Senghor et des Partenariats

M. Jean-Dominique Assié

Tél. ++203 48 54 530

Courriel : jean-dominique.assie@usenghor-francophonie.org

Rectorat:

Mme Jeanne Azer Bestravos : Tél. ++ 203 48 43 504

Mme Iman Fawzi: Tél. ++ 203 48 33 374

/ Fax: ++203 48 43 479

Courriel : info@usenghor-francophonie.org



Master 2 «Droit et Politiques de l'environnement » Master international de l'Université Senghor et de l'Université OUAGA II, Burkina Faso

Le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie et le Président de l'Université OUAGA II informent le public du recrutement de la deuxième promotion d'étudiants du Master 2 « Droit et Politiques de l'Environnement » organisé à l'Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II, Campus Senghor du Burkina.

Ce master 2, organisé en partenariat et en codiplomation par les deux universités, se veut pratique, opérationnel et vise à former des praticiens de haut niveau pour une meilleure mise en œuvre des politiques et des législations en matière d'environnement dans les pays africains.

Le programme est réservé aux titulaires d'un diplôme de maîtrise ou de master en droit ou science politique délivré par une institution reconnue (Etat, CAMES...).

Les candidats sont sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante : <http://senghor.refer.org>. Ce dossier comprend : le formulaire de candidature, une lettre de motivation, les photocopies légalisées des diplômes (BAC+ 4 ou équivalent), un CV et le thème indicatif du mémoire.

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de candidature ouverte sur le site de l'université Senghor et déposer une copie physique de leur dossier au secrétariat de l'institut universitaire de formation initiale et continue (IUFIC) de l'Université Ouaga II.

· **Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2016**

· Début de cours : lundi 11 janvier 2017

Le master est internationalement reconnu. Les cours sont assurés par un corps professoral international et organisés en unités d'enseignement. Le diplôme du Master est délivré par l'Université Senghor et l'Université de Ouaga II.

Coût de la formation : 1.700.000 F CFA

Modalité : le paiement peut s'effectuer en trois versements aux dates limites suivantes :

Date limite de paiement (1 ère tranche : 700 000 FCFA) : 30 octobre 2016

Date limite de paiement (2 ème : 500 000 F CFA) : 15 décembre 2016

Date limite de paiement (3 ème : 500 000 F CFA) : 15 février 2017

Les étudiants admis doivent également s'acquitter des frais d'inscription réglementaires à l'Université Ouaga II, soit : 50 000 F CFA pour les ressortissants de l'UEMOA et 250 000 FCFA pour les ressortissants hors zone UEMOA, le 30 octobre 2016 au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

UNIVERSITE OUAGA II

Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC)

Secrétariat : (00226) 50 36 99 60

Renseignement : univ_ouaga2@yahoo.fr

Coordonnateur : sbayala@univ-ouaga2.bf

Coordonnateur adjoint : ital1@univ-ouaga2.bf

UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE

Direction de la Décentralisation, des campus Senghor et des Partenariats

M. Jean-Dominique Assié

Tél. ++203 48 54 530

Courriel : jean-dominique.assie@usenghor-francophonie.org

Rectorat:

Mme Jeanne Azer Bestravos : Tél. ++ 203 48 43 504

Mme Iman Fawzi: Tél. ++ 203 48 33 374

/ Fax: ++203 48 43 479

Courriel : info@usenghor-francophonie.org